

mis en ligne le 02/02/2023

SMP/DB

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2023

CM20230130-14

TRAVAUX

Réalisation de la tribune et des vestiaires du stade de Vongy – Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux (Lot 1 et lot 4)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux,

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, expose :

La construction de la tribune et des vestiaires du stade de Vongy est en cours de réalisation.

Pour rappel :

Par délibération du 19 juillet 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement composé des entreprises Atelier 419 (69003 Lyon), SARL Orlando MAPELLI (74200 Thonon-les-Bains), CENA Ingénierie (73000 Chambéry), Arborescence (69003 Lyon) pour un montant de 320 381,27 € HT (384 457,52 € TTC).

Par délibérations du Conseil Municipal des 24 janvier et 21 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de réalisation de la piste d'athlétisme pour un montant de 2 294 897,75 € HT (2 753 877,30 € TTC).

Par délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 et suite à la Commission d'Appel d'Offres du 21 juillet 2022, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés de travaux suivants pour un montant total de 2 942 121,07 € HT (3 530 545,28 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en € HT
1. Terrassement VRD Abords	COLAS FRANCE (75015 PARIS)	132 070,32 € (offre de base sans l'option)
2. Revêtements enrobés	EUROVIA ALPES (38130 ECHIROLLES)	26 560,80 €
3. Espaces verts	ROGUET (74380 BONNE)	8 686,70 €
4. Gros œuvre	BACCHETTI ET FILS (74300 THYEZ)	941 500,00 €
5. Charpente	LP CHARPENTE (74350 ALLONZIER-LA-CAILLE)	293 963,43 € (offre de base sans l'option)
6. Couv. polycarbonate de la toiture sur tribune	LP CHARPENTE (74350 ALLONZIER-LA-CAILLE)	168 756,00 €
7. Zinguerie	LP CHARPENTE (74350 ALLONZIER-LA-CAILLE)	29 614,33 €
8. Résine d'étanchéité sur tribune	SORREBA RHONE-ALPES (69120 VAULX-EN-VELIN)	131 811,48 €

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrick TISSUT	à	M. Gérard BASTIAN
M. René GARCIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

9. Menuiseries extérieures aluminium vitrées	NUOVALU (Ancien nom commercial : DELF ALU – 74200 ALLINGES)	107 578,25 €
10. Menuiseries intérieures	BRUNO VERGORI ET FILS (74200 ALLINGES)	69 052,00 €
11. Cloisons doublages	ENTREPRISE BONGLET (39000 LONS-LE-SAUNIER)	37 152,20 €
12. Chapes Carrelages Faïences	BAGGIONI CARRELAGE (74200 THONON-LES-BAINS)	116 333,00 €
13. Peinture intérieures-extérieures	SAS GEORGES PLANTAZ (74200 THONON-LES-BAINS)	40 211,00 €
14. Isolation projetée sous plancher béton	AGI (69740 GENAS)	19 766,75 €
15. Faux-plafonds	ALBERT ET RATTIN (73190 SAINT-BALDOPH)	33 883,18 €
16. Serrurerie	ETABLISSEMENTS VILLEGAS METALLERIE (74200 MARGENCEL)	161 000,00 €
17. Assises de tribune	EQUIP EVENT (74600 QUINTAL)	18 944,28 €
18. Ascenseur	NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS – NSA (86280 SAINT-BENOIT)	21 300,00 €
19. Electricité courants faibles	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE (69320 FEYZIN)	141 652,05 €
20. Plomberie-sanitaires-chauffage- ventilation	Groupement d'entreprises AQUATAIR (74140 SCIEZ) / VENTIMECA CHABLAIS (74140 SCIEZ)	442 285,30 €

Concernant les lots n°1 et 4, une modification de la consistance des travaux a dû être réalisée pour les raisons suivantes :

Pour le lot n°1 :

- 1- Suite à la prévention et la sécurisation des réseaux d'eaux usées avec le réseau collectif, et notamment la prévention spécifique au risque d'inondation : ajout de 2 regards avec clapets anti-retour à mettre en place sur le réseau Eaux Usées et suppression d'un regard angle Nord-ouest et des 3 regards devant les regards à clapet.
- 2- Suite à des demandes de travaux supplémentaires par la Commune pour la piste : ajout de terre végétale et raccord du cabanon de Tir à l'arc en électricité.
- 3- Suite à la survenance de circonstances imprévues après les dernières études géotechniques supplémentaires : création d'une noue d'infiltration.

Pour le lot n°4 : à cause de la présence d'une bande sableuse (non identifiée lors de la mission géotechnique) vérifiée lors d'essais « à la plaque », le mauvais sol, situé dans la zone de tranche 3, nécessite la mise en place d'une solution de dallage porté.

Ces travaux ont entraîné des moins-values, des plus-value & des travaux supplémentaires dont le détail est indiqué dans les projets d'avenant annexés à la présente délibération ayant comme résultat une augmentation de :

- 10 625,50 € HT pour le lot n°1 ;
- 10 053,39 € HT pour le lot n°4.

Ainsi, le montant de ces marchés serait modifié :

- Lot n°1 : initialement de 132 070,32 € HT, il serait porté à la somme de 142 695,82 € HT (hors application de la clause de révision de prix), soit 171 234,98 € TTC, l'avenant entraînant une augmentation du marché de 8,05 % ;
- Lot n°4 : initialement de 941 500,00 € HT, il serait porté à la somme de 951 553,39 € HT (hors application de la clause de révision de prix), soit 1 141 864,07 € TTC, l'avenant entraînant une augmentation du marché de 1,07 %.

Par conséquent, le bilan de l'opération s'établit désormais comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage	64 420,00 €
Honoraires du maître d'œuvre pour les vestiaires et la tribune- Mission de base + EXE+OPC	320 381,27 €
Honoraires du maître d'œuvre pour la piste d'athlétisme	41 453,00 €
Travaux de construction des vestiaires et de la tribune & traitement des abords	2 962 799,96 €
Travaux de construction de la piste d'athlétisme	2 294 897,75 €
Mobilier	50 000,00 €
Total HT (<i>modifié</i>) :	5 733 951,98 €
TVA 20%	1 146 790,39 €
Total TTC (<i>modifié</i>)	6 880 742,37 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux lots 1 et 4 annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

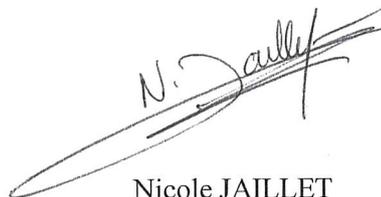
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A large, stylized signature in black ink, consisting of several loops and horizontal strokes, written over a blue circular official stamp of the Commune de Thonon-les-Bains.

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Jaillet', written over a blue circular official stamp of the Commune de Thonon-les-Bains.

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 202241-1 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DE LA
TRIBUNE DU STADE DE VONGY
LOT N° 1 : TERRASSEMENTS VRD ABORDS**

ENTRE :

La Commune de THONON-LES-BAINS

Représentée par son Maire en exercice, Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2023, d'une part,

ET :

ENTREPRISE COLAS

Représentée par Guillaume BOUCHET, Chef d'agence,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Modification de la consistance des travaux

Des adaptations ont dû être réalisées pour les raisons suivantes :

- 1- Suite à la prévention et la sécurisation des réseaux d'eaux usées avec le réseau collectif, et notamment la prévention spécifique au risque d'inondation : ajout de 2 regards avec clapets anti-retour à mettre place sur le réseau Eaux Usées et suppression d'un regard angle Nord-ouest et des 3 regards devant les regards à clapet.
- 2- Suite à des demandes de travaux supplémentaires par la Commune pour la piste : ajout de terre végétale et raccord du cabanon de Tir à l'arc en électricité.
- 3- Suite à la survenance de circonstances imprévues après les dernières études géotechniques supplémentaire : création d'une noue d'infiltration.

Ces travaux ont entraîné des moins-values, en plus-value & des travaux supplémentaires :

TRAVAUX EN MOINS-VALUE

FTM	Article du DPGF	Description	Quantité prévue	Quantité réalisée	Prix unitaire En €HT	Montant à déduire En €HT
	01.3.1	PREPARATION DU TERRRAIN				
	01.3.1.3	Récupération de la terre végétale qui sera remise en place sur le projet - stockage sur le chantier - Compris épierrage grossier et nettoyage des herbes et racines des terres destinées au remblai.	60,00	0	6,96	-417,60
	01.4.1	FOUILLES EN TRANCHEES DES RESEAUX EU/EP				
	01.4.1.1	Tranchées de section de 0.60 m x 1.20 m de hauteur moyenne (maxi 1.80 m) - Réseau EU au NORD-OUEST du bâtiment.	80,00	46,00	22,62	-769,08
	01.4.1.3	Remblaiement des tranchées - section 0.60/1.20 m - EU	80,00	46,00	17,91	-608,94
	01.4.1.7	Tranchées de section 0.50/0.65 m de hauteur moyenne - regard à grille et caniveau de voirie - EP - sous voirie pompiers entre bâtiment et piste d'athlétisme.	120,00	27,00	10,07	-936,51
	01.4.1.8	Remblaiements des tranchées - section 0.60/0.65 m - Regards à grille et caniveau de voirie - EP - sous voie pompiers ci-avant	120,00	27,00	6,09	-566,37
	01.4.1.9	Tranchée de section 0.60 x 0.70 m de hauteur moyenne - EP surverse du puits d'infiltration	45,00	0,00	16,11	-724,95
	01.4.1.10	Remblaiement des tranchées - section 0.60 x 0.70 moyen - EP - Surverse du puits d'infiltration	45,00	0,00	5,93	-266,85
	01.4.2	FOURNITURE ET POSE DE TUYAUX PVC				
	01.4.2.1	Canalisations en PVC de diamètre 160 mm - EU	94,00	63,00	25,35	-785,85
	01.4.2.3	Canalisations PVC - diamètre 160 à 200 mm - EP	90,00	62,00	22,40	-627,20
	01.4.2.6	Canalisations PVC - diamètre 125 mm - EP - réseau grilles de voirie/caniveau	120,00	0,00	16,79	-2 014,80
	01.4.3	REGARDS DE VISITE EU/EP				
	01.4.3.1	EU - regard étanche - diamètre 800 - profondeur 0.80 m à 1.00 m - tampon fonte B 125 + siphon disconnecteur	2,00	0,00	1 088,85	-2 177,70
	01.4.3.4	EP - Regard diamètre 800 profondeur 0.80 à 1.00 m - tampon fonte C250 - Regards intermédiaires et de jonction grilles de voirie et caniveau - Tampon fonte C250	3,00	0,00	954,12	-2 862,36
	01.4.4.1	Regard à grille fonte 50*50 D25000 - norme handicapée - dimensions 40/40/60 cm de hauteur moyenne - grille dimensions 300/300 mm	4,00	2,00	300,18	-600,36
01	01.5	Modification réseaux eau potable				
	01.5.1	FOUILLES EN TRANCHEES				

01.5.1.1	Fouilles en tranchées sur le tènement alloué au présent projet - section 0.50/1.00 m	185,00 ML	25,00 ML	10,4€	-1 664,00
01.5.1.2	Remblaiement des tranchées y compris grillage de signalisation	185,00 ML	25,00 ML	9.82€/ML	-1 571,20
01.5.2	POLYETHYLENE 16 BARS				
01.5.2.1	PEHD - DN 50 mm - bande bleue - la canalisation sera arrêtée contre la façade, le raccordement extérieur/intérieur est à la charge du lot SANITAIRE	185,00 ML	25,00 ML	3.76€/ML	-601,60
01.6	Modification réseaux Télécom				
01.6.1	FOUILLES EN TRANCHEES				
01.6.1.1	Fouilles en tranchées - section moyenne 0.50/0.70 m - sur tènement alloué au projet	185,00 ML	25,00 ML	7.99€/ML	-1278.40
01.6.1.2	Remblaiement des tranchées y compris grillage avertisseur - sur domaine privé - y compris GEOLOCALISATION	185,00 ML	25,00 ML	8.06€/ML	-1289.60
01.6.2	FOURREAUX AIGUILLES				
01.6.2.1	Fourreau PVC 42.6/60 - compté au ml pour chaque fourreau - y compris géolocalisation	555,00 ML	75,00 ML	6.19€/ML	-2 971,20
01.6.3	CHAMBRE DE TIRAGE				
01.6.3.1	Type L2T y compris tampon fonte B125	2 U	1 U	909.56	-909,56
01.7.1	FOUILLES EN TRANCHEE				
01.7.1.1	Fouilles en tranchées - section 0.40/0.70 m - Alimentation mâts d'éclairage	34,00	0,00	10,19	-346,46
01.7.1.2	Remblaiement tranchée - section 0.40/0.70 m - compris grillage des signalisation	34,00	0,00	9,53	-324,02
01.7.2.1	Fourreau TPC diamètre 63 - Alimentation mâts d'éclairage	68,00	0,00	13,42	-912,56
01.7.3.1	Chambre de tirage - dimensions 60/40/50 cm avec tampon fonte B125	1,00	0	359,38	-359,38
01.9.1	EPANDAGE ET MISE EN PLACE DE TERRE VEGETALE				
01.9.1.2	Terre végétale récupérée au décapage et mise en oeuvre sur les fonds terrasses sur 30 cm d'épaisseur (surface à étaler : 200 m ²)	60,00	0,00	6,96	-417,60
Montant Total à déduire en euros H.T. :					- 26 004,15 €

TRAVAUX EN PLUS VALUE

FTM	Article du DPGF	Description	Quantité prévue	Quantité réalisée	Prix unitaire En €HT	Montant à ajouter En €HT
	01.4	RESEAUX EU et EP				
	01.4.1	FOUILLES EN TRANCHEES DES RESEAUX EU/EP				
	01.4.1.2	Tranchées de section de 0.60/0.80 m de hauteur - Réseaux des sorties EU jusqu'au collecteur principal	14,00	17,000	16,05	48,15
	01.4.1.4	Remblaiement des tranchées - section 0.60/0.80 m - EU	14,00	17,000	10,03	30,09
	01.4.1.5	Tranchées de section de 0.60 m x 0.95 m de hauteur moyenne (maxi 1.70 m) - Réseau EP au NORD-OUEST.	127,00	179,000	14,16	736,32
	01.4.1.6	Remblaiement des tranchées - section 0.60/0.95 m de hauteur moyenne - EP au NORD-OUEST	127,00	179,000	9,73	505,96
	01.4.2	FOURNITURE ET POSE DE TUYAUX PVC				
	01.4.2.2	Raccordement soigné dans regard existant - EU	1,00	4,000	64,63	193,89
	01.4.2.5	Canalisations PVC diamètre 200 - surverse du puits d'infiltration	45,00	128,000	25,15	2 087,45
	01.4.2.6b	Canalisations PVC - diamètre 250 mm - EP -	0,00	91,000	16,79	2 871,05
	01.4.3.2	EU - regard étanche - diamètre 800 - profondeur 1.45 m - tampon fonte B 125 + siphon disconnecteur	1,00	3,000	1 188,64	2 377,28
	01.4.3.3	EU - Raccordement sur le réseau existant comprenant percement de la paroi, scellement de l'arrivée PVC et réhausse du regard d'environ 15 cm pour mise à niveau avec le terrain futur (espaces verts) - Tampon existant récupéré.	1,00	4,000	182,45	547,35
	01.4.3.5	EP - Regard diamètre 800 profondeur moyenne de 1.80 m - EP à l'angle NORD-OUEST du bâtiment - Tampon fonte C250	1,00	2,000	1 061,68	1 061,68
	01.9.1.1	Terre végétale d'apport - épaisseur moyenne 20 et 30 cm minimum (surface à étaler : 1320 m²)	400,00	500,000	25,01	2 501,00
Montant Total à ajouter en euros H.T. :				12 960,22 €		

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Ces travaux ont fait l'objet d'un ordre de service réceptionné par le titulaire en date du 5 décembre 2022, conformément à l'article 13.4 du CCAG-Travaux.

Les prix relatifs aux travaux supplémentaires ont été établis dans les conditions économiques du mois zéro et seront révisés conformément à l'article 4-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

FTM	Article du DPGF	Description	Quantité prévue	Quantité réalisée	Prix unitaire	Montant à ajouter
	01.2	TRAVAUX PREPARATOIRES ET DIVERS				
		Implantation et suivi topographique du projet		1,00 U	1680,00	1680,00
	01.4	RESEAUX EU et EP				
	01.4.1	FOUILLES EN TRANCHEES DES RESEAUX EU/EP				
		Tranchée de section 0.60 x 0.1,4 m de hauteur moyenne -	0,00	57,00ML	26,50	1 510,50
		Remblaiement des tranchées - section 0.60 x 1,4 moyen - EP	0,00	57,00ML	21,00	1 197,00
		Tranchée de section 0.60 x 0.1,7 m de hauteur moyenne -	0,00	18,00ML	32,50	585,00
		Remblaiement des tranchées - section 0.60 x 1,7 moyen - EP	0,00	18,00ML	25,50	459,00
		EU - regard étanche - 50*50 - profondeur 1.45 m - tampon fonte 60*60 B 125		6,00 U	895,00	5 370,00
		EP - Regard carré 50*50 profondeur moyenne de 1.00 m - Tampon fonte C250		3,00 U	650,00	1 950,00
		Regard à grille fonte concave 50*50 D400 - norme handicapée - dimensions 40/40/1000 cm de hauteur moyenne - grille dimensions 300/300 mm		4,00 U	550,00	2 200,00
	01.7	RESEAU ALIMENTATION MATS D'ECLAIRAGE				
		<u>Tir à l'arc</u>				
	01.7.1	FOUILLES EN TRANCHEES				
		Fouilles en tranchées - section 0.40/0.70 m - Alimentation mâts d'éclairage		45,00 ML	10,19	458,55
		Remblaiement tranchée - section 0.40/0.70 m - compris grillage des signalisation		45,00 ML	9,53	428,85
	01.7.2	FOURREAUX AIGUILLES				
		Fourreau TPC diamètre 63 - Alimentation mâts d'éclairage		90,00 ML	13,42	1 207,80
	01.7.3	CHAMBRE DE TIRAGE				
		Chambre de tirage - dimensions 60/40/50 cm avec tampon fonte B125		1,00 U	359,38	359,38
	01.7.1	FOUILLES EN TRANCHEES				
		Fouilles en tranchées - section 0.80/0.70 m - regard a et b vers tribune		30,00 ML	20,40	612,00
		Réseau électrique regard A et B				

		Remblaiement tranchée - section 0.80/0.70 m - regard a et b vers tribune		30,00 ML	19,06	571,80
	01.7.2	FOURREAUX AIGUILLES				
		Fourreau TPC diamètre 63 + terre		45,00 ML	17,40	783,00
		Fourreau TPC diamètre 160 -		45,00 ML	23,76	1 069,20
		Fourreau TPC diamètre 90 -		15,00 ML	15,09	226,35
		Création noue		80,00 ML	37,50	3 000,00
Montant Total à ajouter en euros H.T. : 23 668,43 €						

Montant initial du marché : 132 070,32 euros H.T.

Montant de l'avenant : 10 625,50 euros H.T

Nouveau montant du marché : 142 695,82 euros H.T., soit 171 234,98 euros TTC.

Le pourcentage d'augmentation du montant du marché s'élève à 8,05%.

ARTICLE 2 : Divers

Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Pour la Commune

Christophe ARMINJON

Maire de Thonon-les-Bains

Pour l'entreprise

Guillaume BOUCHET

Chef d'agence



**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 202244-1 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DE LA
TRIBUNE DU STADE DE VONGY
LOT 4 : GROS ŒUVRE**

ENTRE :

La Commune de THONON-LES-BAINS

Représentée par son Maire en exercice, Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2023, d'une part,

Et :

ENTREPRISE SARL BACCHETTI ET FILS

Représentée par Olivier AUBERT, gérant de l'entreprise :

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Modification de la consistance des travaux

Des adaptations ont dû être réalisées à cause de la présence d'une bande sableuse (non identifiée lors de la mission géotechnique) vérifiée lors d'essais « à la plaque ». Le mauvais sol, situé dans la zone de tranche 3, nécessite la mise en place d'une solution de dallage porté.

Ces travaux entraînent des coûts supplémentaires qui ont fait l'objet d'un ordre de service réceptionné par le titulaire en date du 5 décembre 2022, conformément à l'article 13.4 du CCAG-Travaux. Les prix relatifs aux travaux supplémentaires ont été établis dans les conditions économiques du mois zéro et seront révisés conformément à l'article 4-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières

FTM	Article du DPGF	Description	Quantité prévue	Quantité réalisée	Prix unitaire	Montant à ajouter
		DALLAGE PORTE SUR BANDE SABLEUSE				
		Massifs isolés		1,00 U	233,65	280.38
		Longrines	0,00	1,00 U	1 569.67	1 883.60
		Dallages portés	0,00	1,00 U	8 250.07	9 900.08
Montant Total à ajouter en euros H.T. : 10 053,39 €						

Montant initial du marché : 941 500,00 euros H.T.

Montant de l'avenant : 10 053,39 euros H.T.

Nouveau montant du marché : 951 553,39 euros H.T., soit 1 141 864,07 euros TTC.

Le pourcentage d'augmentation du montant du marché s'élève à 1,07%.

ARTICLE 2 : Divers

Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Pour la Commune,

Christophe ARMINJON
Maire de Thonon-les-Bains

Pour le titulaire du marché,

Olivier AUBERT
Gérant de l'entreprise